

**Comité d'experts spécialisé**  
**« Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation »**

**Procès-verbal de la réunion**  
**du 6 juillet 2017**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Etaient présent(e)s :**

- Membres du comité d'experts spécialisé : A. AYMARD (après-midi), L. BELZUNCES, N. BERTRAND, D. BOURGEOIS, J-F. CERTIN, M-F GRENIER, D. GUENOT, J-P. LEPOITTEVIN, J. MANEL, F. MENETRIER, C. PECQUET, S. ROBERT, J-M. SAPORI, B. SILLION, C. YRIEIX.
- Coordination scientifique de l'Anses

**Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

- S. KERDINE-ROEMER, G. MARTI-MESTRES, A-C. ROUDOT.

**Présidence**

M. Luc BELZUNCES assure la présidence de la séance pour la journée.

**1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Evaluation des risques des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle » (saisine 2014-SA-0148).

**2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS**

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

**3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts présents sur 18 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

L'Anses a été saisie le 23 mai 2014 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour la réalisation de l'expertise suivante : évaluation des risques des



## Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 6 juillet 2017

professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle».

L'expertise a relevé du domaine de compétences du comité d'experts spécialisés (CES) « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation ». L'Anses a confié l'expertise à plusieurs rapporteurs des CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (CES CONSO) (mandat 2014-2017) et « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES AIR) (mandat 2014-2017).

Les travaux ont été présentés tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, à 14 séances du CES CONSO (mandat 2014 – 2017) entre le 3 juillet 2014 et le 6 juillet 2017, à 2 séances du CES AIR (mandat 2014-2017) entre le 18 septembre 2014 et le 11 mai 2017. Les travaux ont également été présentés le 23 juillet 2015 au groupe de travail « Méthodologie et stratégie d'analyse des données » du Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P), ainsi qu'au groupe de travail du Comité de coordination de la toxicovigilance (CCTV) à l'occasion de trois séances entre avril 2015 et juillet 2017. Ils ont été adoptés par le CES CONSO (mandat 2014 – 2017) le 6 juillet 2017.

La collecte des informations utilisées pour mener ces travaux a été réalisée par différents leviers : analyse et synthèse de la littérature scientifique, auditions et consultations de parties prenantes, extractions et exploitations de bases de données, réalisation d'enquêtes par questionnaire et de campagnes de mesures.

Les travaux d'expertise ont consisté à :

- décrire les métiers et les activités de soin et de décoration de l'ongle ;
- décrire les pathologies associées aux métiers et les produits et substances mis en cause ;
- décrire les expositions cutanées et atmosphériques aux produits et substances ;
- identifier les substances présentes dans la composition des produits et dans l'air de travail et prioriser les substances identifiées sur la base du danger ;
- estimer l'ordre de grandeur des concentrations atmosphériques des substances présentes dans l'air du milieu de travail et les comparer à des valeurs limites d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs de référence ;
- émettre des recommandations concernant les substances et les produits utilisés, les moyens de prévention et de protection, la formation et l'information des travailleurs, le suivi médical, l'amélioration des connaissances et plus largement la sécurité chimique des produits cosmétiques et l'évaluation de l'exposition des professionnels du secteur de la cosmétique.

Durant toute l'expertise, ces différents points ont fait l'objet de discussions.

Au regard de l'ensemble des informations et données ayant pu être rassemblées et analysées, le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » a souhaité regrouper les éléments de conclusion selon les grandes thématiques abordées, à savoir :

- La description de la population exerçant une activité de soin et de décoration de l'ongle ;
- Les substances émises ou contenues dans les produits utilisés par les professionnels dans les activités de soin et de décoration de l'ongle ;
- Les expositions de ces professionnels ;
- Les informations relatives aux pathologies développées par ces professionnels ;
- La sécurité chimique des produits cosmétiques et l'évaluation de l'exposition des professionnels.



## Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 6 juillet 2017

Sur la base des conclusions des travaux, le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » a ensuite émis des recommandations relatives aux substances émises ou contenues dans les produits utilisés par les professionnels dans les activités de soin et de décoration de l'ongle, à la sécurité chimique des produits cosmétiques et l'évaluation de l'exposition de ces professionnels, aux moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre, à la formation et l'information des travailleurs de ce secteur, au suivi médical de cette population de travailleurs et à l'amélioration des connaissances.

Tous les éléments de conclusions et de recommandations ont fait l'objet de débats et discussions lors de la séance du 06 juillet 2017. Les modifications formulées par le CES ont été effectuées, soit directement pendant la séance, soit rédigées après la séance selon les demandes effectuées en séance.

Le président a proposé une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il a rappelé que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts ont adopté à l'unanimité les conclusions et recommandations de l'expertise relative à « l'évaluation des risques des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle ».

La version finale du rapport a été envoyée par courrier électronique pour vérification complémentaire de l'intégration correcte des modifications actées lors de la séance du 6 juillet 2017 à l'ensemble des experts du CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » (mandat 204-2017) pendant l'été 2017 afin d'avoir un retour de chaque expert, validant ainsi définitivement la version finalisée.

Date et signature du Président du CES  
Luc Belzunces

Le 14 Novembre 2017